

**Conseil d'établissement  
Séance du 6 décembre 2022**

Délibération n°3  
**Portant approbation de la campagne d'emplois 2023**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L711-1 ;*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu l'avis favorable du comité technique d'établissement du 18 novembre 2022 ;*

Considérant que l'affectation des personnels administratifs et enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (pour les enseignants-chercheurs et les agents ITRF) et par le ministre de l'Éducation nationale (pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et les agents AENES) sur proposition des responsables de ces établissements,

Considérant que la publication des emplois ouverts au recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur, à pourvoir entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023, incombe à chacun des établissements affectataires de ces emplois,

Considérant que la campagne d'emplois de l'année 2023 a été établie au terme des réunions de dialogue budgétaire avec les composantes et les directions,

Considérant que cette campagne d'emplois est arbitrée notamment en fonction de sa soutenabilité financière et de son adéquation avec le projet de l'établissement,

Considérant qu'il est proposé de procéder à la publication de soixante-treize (73) emplois,

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 49	Pour : 33
Nombre de membres présents : 29	Contre : 1
Nombre de membres représentés : 9	Abstentions : 4
Membres absents et non représentés : 11	Non-participation : 0

### Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve la publication de 73 postes dans le cadre de la campagne d'emplois 2023 :

- Six (6) professeurs des universités (dont 1 création financée par le MESRI – création département IUT)

Date d'effet	Affectation composante	Affectation recherche	Fonctions prévues ou profil	Type	Section
Fil de l'eau	DROIT	LEJEP	Droit privé	46-1	01
01/09/2023	CYTech - IST	L2MGC	Génie Civil	46-1	60
01/09/2023	CYTech – IST	AGM	Mathématiques	46-1	25/26
01/09/2023	INSPE	EMA	Sciences de l'éducation / profil généraliste	46-1	70
01/09/2023	INSPE	LDAR	Didactique des mathématiques	46-1	26
01/09/2023	IUT	SATIE	<b>Si notification du MESRI</b> Transition énergétique	46-1	63/62

- Quatre (4) chaires de professeurs juniors (CPJ) LPR

Date d'effet	Affectation composante	Affectation recherche	Fonctions prévues ou profil
2023	IST	ETIS / Design	Design et management des transitions durables
2023	IST	GEC	Modélisation numérique des interactions thermiques, hydrauliques, mécaniques et chimiques dans les roches
2023	LEI	Agora	Histoire sociale des sciences et des techniques
2023	IST	LPMS	Manipulation des matériaux quantiques avec la lumière

- Treize (13) maîtres de conférences (dont une création financée par le MESRI – création département IUT)

Date d'effet	Affectation composante	Affectation recherche	Fonctions prévues ou profil	Type	Section
01/09/2023	DROIT	LEJEP	Droit public	26-1	02
01/09/2023	DROIT	LEJEP	Droit fiscal	26-1	01-02
01/09/2023	CYTech – IST	ERRMECe	Biologie	26-1	64-65
01/09/2023	CYTech – IST	LPMS	Physique – Milieux denses et Matériaux	26-1	28
01/09/2023	CYTech – IST	ETIS	Génie informatique	26-1	61-63-27
01/09/2023	IUT	THEMA	Economie	26-1	05
01/09/2023	IUT	L2MGC	<b>Si notification du MESRI</b>	26-1	60
01/09/2023	LEI	LT2D	Linguistique anglaise	26-1	11
01/09/2023	LEI	AGORA	Civilisation américaine	26-1	11

Date d'effet	Affectation composante	Affectation recherche	Fonctions prévues ou profil	Type	Section
01/09/2023	IEP	CESDIP	Droit public	26-1	02
01/09/2023	LSH	PLACES	Géographie	26-1	23
01/09/2023	INSPE	EMA	Sciences de l'éducation / Enseignement professionnel	26-1	70
01/09/2023	INSPE	EMA	Sciences de l'éducation / Territorialisation, action éducative	26-1	70

- Cinq (5) requalifications CDD en CDI enseignants

Date d'effet	Affectation composante	Fonctions prévues ou profil	Type
01/09/2023	IEG	Enseignant à temps plein	<b>RP</b>
01/09/2023	IUT	Enseignant à temps plein	<b>Etat</b>
01/09/2023	IUT	Enseignant à temps plein	<b>Etat</b>
		2 supports CDI non fléchés	

- Vingt-sept (27) concours Biatss

✓ dont 10 concours spécifiques :

Corps	BAP	Nature	Date d'effet	Affectation
Bibas	BU	BU	01/09/2023	D.Formation
TECH	A	Technicien en biologie	01/09/2023	IUT
ITRF	G	Technicien logistique	01/09/2023	Infra – DPI - Antony
ITRF	G	Technicien courant faible	01/09/2023	Infra - DPI
TECH	C	Physique	01/09/2023	CYTech - IST
IGE	G	Resp. d'opérations	01/12/2023	Dinfra - DPI
IGE	J	Chargé de pilotage apogée puis Pégase	01/12/2023	Dformation - SPA
IGE	J	Chargé des affaires juridiques Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information	01/12/2023	D.Pilotage – Service Instances
IGR	E		01/12/2023	Dpilotage – Pôle SI
IGR	B	Chimie - BioCIS	01/12/2023	CYTech – IST

✓ et 17 concours généraux :

<i>Corps</i>	<i>BAP</i>	<i>Nature</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Affectation</i>
ATSS		3 ADJAENES	01/09/20223	Selon profil
ITRF	G	2 ATRF	01/09/2023	Infra - DPI
ATSS		4 SAENES	01/09/20223	Selon profil
ITRF	J	4 Technicien en gestion administrative	01/09/20223	Selon profil
ITRF	J	2 IGE Chargé d'administration et pilotage	01/12/20223	Selon profil
ITRF	J	2 ASI Assistant en gestion administrative	01/12/20223	Selon profil

- Dix-huit (18) contrat à durée indéterminée pour les personnels administratifs

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,

François GERMINET

Transmise au rectorat le : 22 décembre 2022

Publiée le : 22 décembre 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.